

# Cap à l'abri : un dispositif d'accompagnement des propriétaires exposés aux inondations par la mer

*Le dispositif « Cap à l'abri » permet aux propriétaires de biens situés dans les zones inondables par la mer définies dans les plans de préventions des risques littoraux approuvés par l'Etat sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit pour adapter leur bien et mieux vivre avec le risque ».*



## Ce service proposé par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo se décline en :

- ▶ Une information régulière des propriétaires situés en zone inondable pour les inciter à participer au diagnostic et mettre en œuvre les mesures d'adaptation du bien ;
- ▶ La réalisation d'un diagnostic gratuit de la vulnérabilité du bâti et des occupants face aux inondations par la mer ;
- ▶ Des conseils par les techniciens de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pour aider à réaliser les travaux d'adaptation mentionnés par le diagnostic ;
- ▶ Une aide pour monter votre dossier de financement auprès des services de l'Etat (jusqu'à 80% d'aides pour les particuliers et sans conditions de ressources).

## Le dispositif "Cap à l'abri"



Le dispositif Cap à l'abri comporte deux axes :

### Un diagnostic technique de votre bien

Ce diagnostic représente une véritable opportunité de connaître avec précision :

- ▶ votre niveau d'exposition face aux risques de vagues-submersion ;
- ▶ vos obligations réglementaires et recommandations au titre du PPRL ;
- ▶ les bons réflexes à observer en cas d'alerte "vagues-submersion".

### Une aide pour solliciter les subventions dédiées

<https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/environnement/cap-a-labri-un-dispositif-daccompagnement-des-proprietaires-exposes-aux-inondations-par-la-mer?>

- ▶ La subvention peut atteindre 80 % du montant des travaux nécessaires pour les particuliers ;
- ▶ mise en ligne d'un outil de dépôt des demandes de subvention ;
- ▶ aide au montage des dossiers et demande de paiement ;

**NB : le paiement de la subvention intervient uniquement après l'achèvement des travaux et l'intégralité des factures acquittées.**

## Quelques infos et chiffres

- ▶ Le dispositif gratuit pour le bénéficiaire est pris en charge financièrement par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, l'Etat, la Région Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique ;
- ▶ Depuis 2017 : plus de 700 diagnostics réalisés et plus d'une centaine de propriétaires ont bénéficié d'une subvention pour leurs travaux (à hauteur de 80% du montant



Vous voulez vérifier votre éligibilité au dispositif, vous inscrire ou des renseignements sur le financement des travaux, rendez-vous sur [www.capalabri.fr](http://www.capalabri.fr) ou contactez-nous par téléphone au 02 28 54 16 09.



**CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**

3 Avenue des Noëllés  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**